

2018_CT2_419

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - AVIS - Programme Opérationnel National Fonds Social Européen (PON FSE 2014-2020) - Approbation des opérations retenues pour la période de programmation 2018-2020

Le 11 octobre 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 octobre 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PELLENC Roger donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – TERME Françoise donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BORELLI Christian – CANAL Jean-Louis – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – LEGIER Michel – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Développement économique et emploi
Emploi et formation**

■ Séance du 11 octobre 2018

05_3_01

■ **Programme Opérationnel National Fonds Social Européen (PON FSE 2014-2020) - Approbation des opérations retenues pour la période de programmation 2018-2020**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Emploi, Formation professionnelle, Insertion

■ Séance du 18 Octobre 2018

1

EMP 001-18/10/18 BM

■ Programme Opérationnel National Fonds Social Européen (PON FSE 2014-2020) - Approbation des opérations retenues pour la période de programmation 2018-2020

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

En sa qualité d'organisme intermédiaire, la Métropole assure pour la période 2018-2020 la gestion et le contrôle d'une subvention globale de Fonds Social Européen (FSE) d'un montant de 14 417 420,06€ pour un coût total éligible de 28 834 840,12 € dédiée à l'emploi et l'inclusion active sur le territoire métropolitain.

Mobilisée sur l'axe 3 du programme opérationnel national FSE 2014-2020 « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion », cette subvention globale doit permettre de poursuivre trois objectifs spécifiques :

- Augmenter le nombre de parcours d'accompagnement des personnes en vue de leur insertion (cibles attendues pour la période 2018-2020 : 11 115 inactifs et 1 160 chômeurs),
- Contribuer à mobiliser les employeurs et les entreprises dans les parcours d'insertion,
- Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion.

Les crédits opérationnels visent à soutenir des projets en faveur de l'emploi et de l'inclusion, selon trois orientations :

- augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale, (Objectif Spécifique 1).

Il s'agit d'actions d'accompagnement renforcé, individualisé et de proximité des participants, en amont jusqu'à la sortie définitive du parcours d'insertion. Sont concernées, les actions visant à identifier les freins périphériques des personnes en parcours d'insertion par des diagnostics partagés, permettant

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_419-
DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

de proposer différentes étapes constitutives du parcours (opérations visant à lever les freins socioprofessionnels à l'emploi).

- mobiliser les employeurs et les entreprises dans les parcours d'insertion, (Objectif Spécifique 2).

Ces actions visent à une mobilisation renforcée des employeurs permettant de faciliter l'accès des publics à davantage de choix professionnels et d'opportunités d'emploi (nouvelles pratiques de collaboration avec les employeurs, soutien aux nouvelles formes d'organisation du travail, définition d'approches et méthodes pour identifier les employeurs volontaires et les mobiliser dans le cadre des parcours d'insertion). Les actions visant au développement de la responsabilité sociale des entreprises pourront également être financées, visant à renforcer la coopération avec les milieux économiques et à créer de nouvelles opportunités d'emploi.

- développer des projets de coordination et d'animation en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire. (Objectif Spécifique 3).

Ces actions visent à améliorer et optimiser les stratégies territoriales d'insertion afin notamment de rendre plus lisible l'offre d'insertion. L'objectif est également de penser collectivement la gouvernance et le contenu de l'offre d'insertion sur le territoire. Il s'agit de proposer une ingénierie et une animation territoriale permettant d'organiser et de construire des parcours vers l'emploi durable.

La sélection des opérations pouvant faire l'objet d'un financement FSE passe par des appels à projet lancés pour chaque objectif spécifique. Trois appels à projet ont donc été publiés le 30 janvier 2018.

A la suite d'une instruction menée par les services compétents de la Métropole, 21 opérations concourant au développement de l'emploi et favorisant les parcours vers l'insertion professionnelle durable ont été sélectionnées.

Pour chacune de ces opérations, l'instruction a permis d'arrêter le coût total éligible des activités retenues ainsi que le montant de la subvention FSE correspondante, calculée sur la base du coût total éligible.

Ces montants figureront dans la convention d'attribution de la subvention FSE qui sera signée par la Métropole Aix-Marseille-Provence et les structures porteuses des opérations sélectionnées. Suite à la signature de la convention, il sera proposé de verser une avance aux structures porteuses calculée sur la base de la subvention FSE attribuée.

Les opérations sélectionnées et les montants attribués sont les suivants :

Nom de l'opération	Organisme bénéficiaire	Coût total éligible de l'opération	Subvention FSE attribuée	Avance proposée
Objectif spécifique 1				
Accompagnement à l'emploi du PLIE MP Centre 2018-2020	Emergence(s) Compétences Projets	6 440 275,00 €	3 220 137,00 €	644 027,40 €
Mise en œuvre des parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi dans le cadre du dispositif PLIE du Pays d'Aix	CT2 - Métropole Aix-Marseille-Provence Territoire du pays d'Aix	2 926 232,25 €	1 463 116,12 €	292 623,22 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_419-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

Mise en œuvre d'un accompagnement renforcé et individualisé dans le cadre du PLIE du Pays de Martigues	CT6 - Métropole Aix- Marseille- Provence Territoire du pays de Martigues	1 368 318,81 €	684 159,81 €	136 831,96 €
Accompagnement à l'emploi du PLIE MP Ouest	PLIE MPM OUEST	1 199 882,55€	596 882,55€	119 376,51 €
Accompagnement à l'emploi du PLIE MP EST	CIOTAT EMPLOI INITIATIVES	1 208 064,71€	504 294,71€	100 858,94 €
PLIE Istres Ouest Provence - Construction parcours de retour à l'emploi	Réussir Provence	3 427 196,87 €	1 712 659,19 €	342 531,84 €
JOB ACADEMY	FACE SUD PROVENCE	60 742,72 €	30 371,36 €	9 111,41 €
Objectif spécifique 2				
Mobilisation renforcée des employeurs facilitant l'accès à l'emploi des personnes en difficulté et mise en œuvre des clauses sociales d'insertion	CT2 - Métropole Aix- Marseille- Provence Territoire du pays d'Aix	1 327 604,50 €	663 802,25 €	132 760,45 €
Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion; mise en œuvre des clauses sociales au sein du conseil de territoire 3	CT 3 Métropole Aix Marseille Provence Territoire du Pays Salonais	100 294,80 €	50 147,40 €	10 029,48 €
Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion, le Lab'emploi et la mise en œuvre des clauses sociales au sein du conseil de territoire 4	CT4 - Métropole Aix- Marseille- Provence Territoire du pays d'Aubagne et de l'étoile	286 350,00 €	143 175,00 €	28 635,00 €
Relations entreprises et ingénierie	PLIE MPM OUEST	450 900,63 €	200 700,63 €	40 140,13 €
Mobilisation des entreprises dans les parcours d'insertion	CT6 - Métropole Aix- Marseille- Provence Territoire du pays de Martigues	296 114,31 €	148 055,31 €	29 611,06 €

PLIE Istres Ouest Provence - Médiation emploi	Réussir Provence	1 069 952,19 €	534 976,10 €	106 995,22 €
Animation et mobilisation des entreprises - animation des clauses sociales	CIOTAT EMPLOI INITIATIVES	319 155,29 €	136 371,29 €	27 274,26 €
Ingénierie et développement du PLIE MP Centre 2018-2020	Emergence(s) Compétences Projets	2 320 231,01 €	1 160 116,00 €	232 023,20 €
Prospection et relations Entreprises du PLIE MP Centre 2018-2020	Emergence(s) Compétences Projets	1 197 032,00 €	598 516,00 €	119 703,20 €
Développement et mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics et privés	MAISON DE L'EMPLOI Ouest Provence	356 735,60 €	178 335,60 €	35 667,12 €
Objectif spécifique 3				
Animation du PLIE MP Centre 2018-2020	Emergence(s) Compétences Projets	1 684 986,00 €	842 493,00 €	168 498,60 €
Développement des projets de coordination de l'offre d'insertion dans le champ de l'ESS	CT2 - Métropole Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays d'Aix	267 807,40 €	133 903,71 €	26 780,74 €
Animation du PLIE et de la stratégie territoriale	PLIE MPM OUEST	356 767,64 €	178 767,64 €	35 753,53 €
Animation territoriale du PLIE MP EST	CIOTAT EMPLOI INITIATIVES	470 546,00 €	234 950,00 €	46 990,00 €
Total		27 135 190,28 €	13 415 930,67 €	2 686 223,27 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_419-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil ;
- Le règlement délégué (UE) n°480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche ;
- Le Programme Opérationnel National FSE 2014-2020 ;
- Le décret n°2002-633 du Premier ministre du 26 avril 2002 instituant une commission interministérielle de coordination des contrôles portant sur les opérations cofinancées par les fonds structurels européens, modifié par le décret n° 2003-1088 du 18 novembre 2003 ;
- Le décret n°2014-580 du 3 juin 2014, relatif à la gestion de tout ou partie des Fonds Européens pour la période 2014-2020 ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° EMP 006-482/16/BM du Bureau de la Métropole du 30 juin 2016 portant autorisation accordée au Président de la métropole Aix-Marseille Provence à solliciter les fonds européens ;
- La délibération n° EMP 003-2736/17/CM du Conseil de la Métropole du 19 octobre 2017 approuvant la demande d'accréditation de la métropole en tant qu'Organisme Intermédiaire de gestion et de contrôle du FSE pour les années 2018-2020 ;
- La délibération n° ECO 021-14/12/17 BM du 14 décembre 2017 approuvant la subvention globale FSE 2018-2020 de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- Les appels à projets FSE Objectif Spécifique 1, Objectif Spécifique 2 et Objectif Spécifique 3.

Où le rapport ci-dessus,**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,****Considérant**

- L'inscription de l'inclusion active comme une des priorités fondamentales de l'Union Européenne au titre de la stratégie UE 2020.

- L'éligibilité au FSE des projets présentés et instruits suite aux appels à projet, publiés le 30 janvier 2018, ainsi que leur adéquation avec les priorités métropolitaines en matière d'emploi, d'insertion et de développement économique.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées les opérations sélectionnées dans le cadre des appels à projets pour la période 2018-2020 au titre de la gestion de subvention globale pour un coût total éligible de 27 135 190,28 euros dont 13 415 930,67 euros de part FSE.

Article 2 :

Sont approuvées les avances de subventions FSE à verser aux porteurs des opérations conventionnées.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix Marseille Provence ou son représentant est autorisée à signer les conventions et avenants attributifs de subventions FSE ainsi que tout document afférent pour les opérations sélectionnées.

Pour enrôlement,

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20181011-2018_CT2_419- DE Date de télétransmission : 22/10/2018 Date de réception préfecture : 22/10/2018

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - AVIS - Programme Opérationnel National Fonds Social Européen (PON FSE 2014-2020) - Approbation des opérations retenues pour la période de programmation 2018-2020

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le

16 OCT. 2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_419-
DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018